

# COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

## 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,  
vu les articles L.2121-15 et L2541-6 du CGCT,  
après avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'unanimité, à la désignation de Madame Katia Bossuyt au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

## 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 MARS 2022

Le Conseil Municipal,  
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 mars 2022.

## AFFAIRES FINANCIERES

## 3. PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal,  
après avoir entendu le rapport de la Commission des Finances réunie le 28 mars 2022,  
après avoir délibéré,

- approuve avec 22 voix pour et 6 voix contre (Patrick Depyl, Bruno Diné, Françoise Boissière, Aurélie Lyautey, Nicolas Repp + procuration de Martial Schillinger), les dépenses et recettes par chapitre, telles que présentées dans les tableaux ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2021	BP 2022
011 – charges à caractère général	1 193 752.92	1 392 000.00
012 – charges de personnel	1 941 251.27	2 010 000.00
014 – atténuation de produits	174 456.64	182 000.00
022 – dépenses imprévues	0.00	10 000.00
023 – virement à la section d'investissement	0.00	800 000.00
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	344 533.42	222 000.00
65 – autres charges de gestion courante	869 793.03	900 000.00
66 – charges financières	107 198.61	129 000.00
67 – charges exceptionnelles	6 376.35	4 000.00
68 – Dotation provisions	600.00	1 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>4 637 962.24</b>	<b>5 650 000.00</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>CA 2021</b>	<b>BP 2022</b>
002 – excédent antérieur reporté	0.00	100 000.00
013 – atténuations des charges	68 004.76	69 000.00
042 – opérations d'ordre de transfert	1 420.31	2 000.00
70 – produits des services	249 696.25	261 000.00
73 – impôts et taxes	4 137 258.32	4 220 000.00
74 – dotations et participations	696 891.14	648 000.00
75 – autres produits de gestion courante	227 568.22	250 000.00
76 – produits financiers	1.95	0.00
77 – produits exceptionnels	403 696.68	100 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>5 784 537.63</b>	<b>5 650 000.00</b>

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>CA 2021</b>	<b>BP 2022</b>
040 – opérations d'ordre de transfert	1 420.31	2 000.00
041 – opérations patrimoniales	0.00	0.00
10 – dotations, fonds divers	0.00	0.00
16 – emprunts et cautionnement	3 063 203.66	693 000.00
20 – immobilisations incorporelles	46 707.76	95 368.00
21 – immobilisations corporelles	801 432.25	1 214 006.13
23 – immobilisations en cours	191 264.01	2 590 896.49
<b>TOTAL</b>	<b>4 104 027.99</b>	<b>4 595 270.62</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>CA 2021</b>	<b>BP 2022</b>
001 – excédent d'investissement reporté	0.00	3 458 905.83
021 – virement section de fonctionnement	0.00	800 000.00
024 – produits de cessions	0.00	418 000.00
040 – opérations de transfert entre sections	344 533.42	222 000.00
041 – opérations patrimoniales	0.00	0.00
1068 – affectation	879 883.32	1 146 575.39
102 – dotations, fonds divers	1 059 505.73	501 000.00
13 – subventions d'investissement	774 362.00	0.00
16 – emprunts et dettes assimilées	2 500 000.00	2 000 000.00
23 – immobilisation en cours	0.00	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>5 558 284.47</b>	<b>8 546 481.22</b>

#### 4. BUDGET / VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Le conseil municipal,  
Sur avis de la commission des finances du 28 mars 2022,  
après avoir délibéré,

- adopte avec 22 voix pour et 6 voix contre (Patrick Depyl, Bruno Dinel, Françoise Boissière, Aurélie Lyautey, Nicolas Repp + procuration de Martial Schillinger), l'inscription des autorisations de programme/crédits de paiement tels que mentionnés dans le tableau ci-dessous :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME	MONTANT AUTORISATION DE PROGRAMME en €	REPARTITION PREVISIONNELLE DES CREDITS DE PAIEMENT en €			
		INITIAL	CP 2022	CP 2023	CP 2024
CŒUR VILLAGE	5 550 000 TTC 4 625 000 HT	1 390 000 TTC 1 158 333 HT	3 000 000 TTC 2 500 000 HT	1 155 000 TTC 962 500 HT	5 000 TTC 4 167 HT
TENNIS/DOJO	1 340 000 TTC 1 116 667 HT	695 000 TTC 579 167 HT	645 000 TTC 537 500 HT		

#### 5. SUBVENTION A L'AGES POUR LA GESTION DES STRUCTURES PETITE ENFANCE ET ENFANCE

Le Conseil Municipal,  
après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, le versement d'une subvention à l'Association de Gestion des Equipements Sociaux (AGES), gestionnaire de nos structures petite enfance, pour l'année 2022, pour un montant maximum de 230 000 €.
- autorise à l'unanimité, le versement d'une subvention à l'Association de Gestion des Equipements Sociaux (AGES), gestionnaire de notre structure enfance, pour l'année 2022, pour un montant maximum de 270 000 €.

#### 6. SUBVENTION A LA FDMJC POUR L'ANIMATION JEUNESSE

Le Conseil Municipal,  
après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, le versement d'une subvention à la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture (FDMJC) en charge de l'animation jeunesse, pour l'année 2022, pour un montant maximum de 62 500 €.

#### 7. VOTE DU TAUX DES DEUX TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal,  
après délibération,

- approuve à l'unanimité, le taux des deux taxes pour l'année 2022, comme indiqué ci-après :
  - 28.16 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
  - 57,91 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- et rappelle que les taux n'ont pas augmenté.

#### 8. CHOIX D'UN ORGANISME DE PRET BANCAIRE

Le Conseil Municipal,  
vu l'avis de la commission des finances réunie le 28 mars 2022,  
après avoir délibéré,

- décide avec 24 voix pour et 4 voix contre (Patrick Depyl, Bruno Dinel, Françoise Boissière, Aurélie Lyautey), de contracter un prêt relais de 2 000 000 d'euros auprès du Crédit Mutuel au taux fixe de 0,47 % sur une durée de 3 ans. Les frais de dossier sont fixés à 2000 €. Les échéances seront trimestrielles.
- et autorise Madame le Maire à signer le contrat de prêt et tous documents y afférent.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **9. AUTORISATION DE LANCER LES CONSULTATIONS POUR LES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES INSCRITS ET VOTES AU BUDGET PRIMITIF 2022 / AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

Le Conseil Municipal,  
après avoir délibéré,

- autorise avec 22 voix pour et 6 voix contre (Patrick Depyl, Bruno Dinel, Françoise Boissière, Aurélie Lyautey, Nicolas Repp + procuration de Martial Schillinger), Madame la Maire :
  - à lancer les consultations pour les travaux, les fournitures, les services et les études votés au Budget Primitif 2022,
  - et à signer les marchés correspondants.

### **10. AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS RELATIVES AUX TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES INSCRITS ET VOTES AU BUDGET PRIMITIF 2022**

Le Conseil Municipal,  
après avoir délibéré,

- autorise avec 24 voix pour et 4 voix contre (Patrick Depyl, Bruno Dinel, Françoise Boissière, Aurélie Lyautey), Madame la Maire à solliciter toutes subventions, aides ou participations aux travaux, fournitures et prestations de services votés au Budget Primitif 2022, auprès des organismes concernés.

### **11. AUTORISATION DE DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATION RELATIVES AUX TRAVAUX INSCRITS ET VOTES AU BUDGET PRIMITIF 2022**

Le Conseil Municipal,  
après avoir délibéré,

- autorise avec 24 voix pour et 4 voix contre (Patrick Depyl, Bruno Dinel, Françoise Boissière, Aurélie Lyautey), Madame la Maire à déposer les demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire nécessaires, portant sur l'ensemble des travaux votés au Budget Primitif 2022.

### **12. PROJET « PRINTEMPS LITTERAIRE » / DEMANDES DE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal,  
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, la réalisation du projet suivant : « Organisation du Printemps littéraire », pour un montant total prévisionnel de 7170 € TTC,
- autorise à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter une aide financière auprès de la Région Grand Est et de la Collectivité Européenne d'Alsace,
- approuve le plan de financement prévisionnel correspondant ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT TTC	RESSOURCES	MONTANT	%
Parrainage	1 200 €	AIDES PUBLIQUES		
Animations/spectacles	3 320 €	Région Grand Est	3 585 €	50
Technique	500 €	Collectivité Européenne d'Alsace	2 868 €	40
Communication	1 200 €	Sous-total aides publiques	6 453 €	90
Divers	950 €	AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres	717 €	10
		Sous-total autofinancement	717 €	10
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>7 170 €</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>7 170 €</b>	<b>100</b>

- et autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

## URBANISME / FONCIER

### 13. ACQUISITION AMIABLE D'UN BIEN IMMOBILIER SITUÉ 17 QUAI DES BATELIERS

Le Conseil Municipal,

Considérant l'avis du service des Domaines du 21 septembre 2021,

- valide à l'unanimité, l'acquisition de l'emprise foncière située 17 quai des Bateliers, cadastrée section 13 parcelle 30 et d'une contenance de 2.24 ares, située à La Wantzenau, pour un montant de 90 000 €, hors frais de notaire,
- et autorise à l'unanimité, Madame le Maire à signer les documents correspondants.

### 14. ACQUISITIONS AMIABLES DE PARCELLES SITUÉES AU LIEU-DIT SPITZACKER

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

- valide à l'unanimité, l'acquisition des biens fonciers ci-dessous, situés au lieu-dit Spitzacker à La Wantzenau, pour un montant de 829 € et décomposés comme suit :

Section et parcelle	Contenance de la parcelle	Prix d'acquisition en euros
Section 61 n°325	3,77 ares	188.50
Section 61 n°329	3,68 ares	184.00
Section 61 n°333	5,65 ares	282.50
Section 61 n°337	3,48 ares	174.00
Soit un total de	16.58 ares	829.00

- et autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

## AFFAIRES DE PERSONNEL

### 15. CREATION DE POSTES TEMPORAIRES DURANT L'ANNEE 2022

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, la création de 5 postes temporaires d'adjoints techniques ou d'adjoints administratifs en fonction de l'affectation retenue, réservés aux jeunes durant l'année 2022.

## **16. INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES A MADAME LE MAIRE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°del2020-08-06-23 du 8 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire ses attributions pour certaines des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L.2122-23 de ce même code, il est rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises,

après avoir délibéré,

➤ prend acte des décisions ci-dessus, prises par Madame le Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Décision du maire, prise le 22 février 2022, attribuant le marché relatif à une mission de sondages de structures pour la réalisation du « cœur de village », à l'entreprise Géotec, sise à Bernolsheim, pour un montant de 4 970 € HT,
- Décision du maire, prise le 22 février 2022, attribuant le marché relatif à une mission de coordination de la sécurité et de la protection de la santé pour la réalisation du « cœur de village », à la société Qualiconsult, sise à Entzheim, pour un montant de 7 980 € HT,
- Décision du maire, prise le 25 février 2022, attribuant le marché relatif à une mission d'ingénierie géotechnique pour la réalisation du « cœur de village », à l'entreprise Géotec, sise à Bernolsheim, pour un montant de 11 600 € HT,
- Décision du maire, prise le 3 mars 2022, attribuant le marché relatif à une mission de contrôle technique pour la réalisation du « cœur de village », à la société Apave, sise à Mundolsheim, pour un montant de 17 024 € HT.

La présente séance a donné lieu à l'inscription de seize délibérations et les membres suivants y ont assisté :

Monsieur Lucas ADAM est arrivé à 20H09 et n'a ainsi pas participé au vote des points « nomination d'une secrétaire de séance », « approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2022 », « rapports des commissions », « subvention à l'AGES pour la gestion des structures petite enfance et enfance », « subvention à la FDMJC pour l'animation jeunesse », « projet printemps littéraire / demandes de subvention », « acquisition amiable d'un bien immobilier situé 17 quai des bateliers », « acquisitions amiables de parcelles situées au lieu-dit Spitzacker » et « création de postes temporaires durant l'année 2022 ».

Monsieur Christophe ADAM

Madame Stéphanie BEINERT OBERLE

Monsieur Roger BODE

Madame Françoise BOISSIERE

Madame Katia BOSSUYT

Monsieur Patrick DEPYL

Monsieur Bruno DINEL

Monsieur Aurélien EBEL  
Monsieur Sébastien HECKEL  
Monsieur Alain HERRMANN  
Madame Aline JACQUENET  
Madame Michèle KANNENGIESER  
Madame Aurélie LYAUTEY  
Monsieur Camille MEYER  
Madame Fanny MONNEAUX GADROY  
Madame Marianne MULLER BOUDAUD  
Monsieur Laurent NEFF  
Madame Annabelle RAVIZZI ZILLIG  
Monsieur Nicolas REPP  
Madame Christine STROH  
Monsieur François VIX  
Madame Pia WOLFF KIEFFER

Absents, excusés :

Madame Clarisse BONN a donné procuration à Madame Pia WOLFF KIEFFER  
Madame Marie-Louise PICARD a donné procuration à Monsieur Camille MEYER  
Monsieur Martial SCHILLINGER a donné procuration à Monsieur Nicolas REPP  
Madame Alexandra WAGNER GUIARD a donné procuration à Madame Katia BOSSUYT  
Monsieur Bernard WEIBLE a donné procuration à Monsieur Sébastien HECKEL  
Monsieur Erwann DE PRAT

Affiché le 7 avril 2022.